

Mais il n'en est pas ainsi ! vous le savez bien ; vous l'avez mille fois proclamé vous-mêmes. Non, la révolution, la nôtre du moins, la révolution honnête, la révolution morale, la révolution réformatrice, libérale, celle-là a vaincu. Le monde en est plein ; le monde vous vaincrait aujourd'hui, qu'il vous la rapporterait encore ; et si vous sentez le besoin de creuser un réduit à une autre révolution, à une révolution qui bouleverse les peuples, qui sape tous les trônes, qui tue ses propres apôtres, qui improvise et qui renverse des dictatures, qui affecte, non plus la monarchie universelle, mais qui affecte comme un droit une sorte d'anarchie universelle dans le monde, qui prend le masque de la liberté pour violenter tous les principes, toutes les institutions, pour effacer les limites et les nationalités partout ; à une révolution qui s'oublie assez elle-même pour demander des bastilles, des bastilles populaires ! moins d'un demi-siècle après qu'elle s'est signalée dans le monde par la démolition de ces châteaux-forts du despotisme (*Bravos*) : c'est que vous avez ce pressentiment trop vrai, que cette révolution extrême, que cette révolution pervertie est aussi incompatible avec l'ordre européen dans le monde qu'avec la liberté sérieuse ici, et qu'elle ne peut subsister, en effet, qu'à l'ombre des bastions et des remparts que vous voulez nous faire bâtir avec l'or et la sueur de nos départements, et que nous ne les bâtirons pas ! (*Marques d'approbation.*) Encore une fois, je repousse votre projet. (*Très-bien, très-bien.*)

XXI

SUR

LES FORTIFICATIONS DE PARIS

(DEUXIÈME DISCOURS)

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 28 janvier 1841.

Le général Schneider, en proposant un amendement qui détruisait le projet de la commission, n'en laissait subsister que ces mots : « Il faut fortifier Paris. » Une ceinture d'ouvrages permanents aurait été construite à 4000 mètres au moins du mur d'octroi, et ce mur renforcé lui-même aux endroits où cette précaution eût été nécessaire. M. de Lamartine se rallia à cet amendement, qui, avec tous les avantages de la défense, ne menaçait point dans l'avenir la liberté de la capitale et n'en faisait point une ville de guerre.

MESSIEURS,

Les esprits sont indécis, les opinions flottantes, et la Chambre paraît travaillée par ce doute qui agite les assemblées consciencieuses au moment de prendre une de ces résolutions dont l'esprit n'aperçoit pas encore clairement

toutes les conséquences. C'est le moment pour nous d'essayer d'écarter un coin du voile qui couvre le secret de nos consciences, et qui cache aux yeux du pays le mystère de notre longue irrésolution. Je vais essayer de le faire.

Nous voulons tous, à cet égard il n'y a aucune différence de parti parlementaire, nous voulons tous, comme M. le président du conseil¹, nous voulons tous, comme la commission, nous voulons tous, comme M. le ministre des affaires étrangères², fortifier notre pays, et, suivant les expressions de l'amendement, mettre en rapport la défense de Paris avec la défense générale du royaume. C'est là une pensée qui n'est l'apanage de personne, une pensée qui appartient à tous ceux qui ont et qui aiment une patrie ; je la partage avec tout le monde dans cette assemblée. Il nous faut un lendemain à un revers, si nous en avons un jour.

Mais, Messieurs, l'opposition a une pensée à elle depuis que cette question a surgi à la suite de la révolution de 1830 ; l'opposition s'est montrée contraire au système des forts détachés, et elle a raison. Je me hâte de dire qu'elle a raison. Elle n'a pas été, à cet égard, convertie par les considérations habiles, puissantes, présentées à votre dernière séance par l'honorable M. Thiers³.

En effet, Messieurs, comment les raisonnements de l'honorable M. Thiers auraient-ils ébranlé des convictions semblables ? Que vous a-t-il dit ? Qu'il n'y avait aucun danger ; que les gouvernements sortis, comme le gouvernement de Juillet, des grandes émotions du peuple, investis, pour ainsi dire, de la sanction du vœu populaire, ne faisaient jamais courir aucun péril à la liberté ; que ce n'était pas de la part de gouvernements semblables qu'on pouvait craindre des ordonnances funestes, qui, en attendant aux droits

1. M. le maréchal Soult.

2. M. Guizot.

3. Rapporteur de la commission sur le projet de loi.

constitutionnels du pays, renversent les gouvernements qui se les permettent.

M. le rapporteur de la commission me permettra de le faire souvenir, lui qui a écrit l'histoire avec tant de talent, que cette lumière qu'il a portée sur nos convictions n'a pas rejailli sur sa propre pensée. Il ne s'est pas souvenu des premiers éléments de l'histoire de la révolution française. Il n'a pas vu ou il n'a pas voulu voir que c'était dans ces jours-là que les gouvernements émanés des révolutions, sortis des orages de la pensée publique, que ces gouvernements, qui se disent investis de la plus large part du vœu populaire, étaient précisément ceux qui, ayant le plus de violence dans leur origine, s'étaient permis souvent, presque toujours, le plus de violence dans leurs actes, et que la violence était dans leur nature, parce qu'elle était dans leur berceau.

Que la Chambre ne se trompe pas sur ma pensée ! qu'elle ne croie pas que je veuille appliquer aucune de ces considérations au gouvernement qui nous régit ! Non, je lui rends justice, et tous les hommes qui ont exercé le pouvoir ont part à cet hommage : il a été, il sera toujours modéré, j'en ai la certitude ; la sagesse des hauts pouvoirs de l'État nous en est un sûr garant. Mais nous ne travaillons pas pour nous seulement, nous travaillons pour l'avenir, nous devons conserver et rendre intacte à nos enfants la liberté que nos pères nous ont conquise, et nous ne devons rien négliger pour leur en assurer les garanties.

Je comprends, et l'opposition comprend mieux que moi, que dans des circonstances graves d'anxiété, de péril public, de salut commun, on donne momentanément une large part de pouvoir à la puissance militaire. On comprend ces dictatures instantanées qui concentrent en un seul homme, dans un seul moment, toute la force publique, afin de la rendre plus énergique dans la résistance à l'étranger. Mais comprend-t-on que, dans un moment où toutes les assurances de paix nous sont données par le cabinet qui siège sur ces

bancs, où l'ordre public et la liberté ne courent aucun danger, on vienne, non pas donner à un homme, non pas donner à une institution cette dictature temporaire et momentanée dont je parle, mais créer d'une manière fixe, d'une manière permanente, par un monument que vous ne pourrez pas détruire par un vote, par un article de loi, créer cette dictature permanente dont l'ombre planera sans cesse sur votre liberté? Non, Messieurs; s'il y a quelquefois imprudence à déclarer la dictature d'un homme, il y en a bien davantage à déclarer la dictature d'une capitale, à investir la capitale de la liberté de toute la France d'une ceinture de 2400 canons. Il y a là plus que de l'imprudence, il y aurait une trahison secrète de la liberté; l'opposition est aussi incapable que moi. (*Très-bien ! très-bien !*)

Nous, Messieurs, qui siégeons en face de cette opposition, nous avons une autre pensée : l'enceinte continue nous effraye. On se moque de nos terreurs; on nous accuse de voir en quelque sorte la civilisation menacée. M. le général Bugeaud poursuivait hier de ses railleries cette opinion. Je ne crains pas de le confesser, et devant lui, et devant la Chambre, et devant mon pays : Oui, Messieurs, je suis un de ceux qui pensent que l'idée irréfléchie d'enceindre de murailles et de bastions, non-seulement la capitale de la France, mais la capitale intellectuelle du continent, est une idée fatale; qu'elle est aussi ruineuse pour notre liberté, pour notre influence au dehors, pour notre sécurité constitutionnelle, qu'elle est ruineuse pour nos finances, oppressive pour nos contribuables.

Voilà la principale raison qui me fait adhérer à l'amendement de M. le général Schneider. (*Très-bien !*)

En effet, l'amendement de l'honorable général, c'est ce que j'ai déclaré tout à l'heure être la volonté de l'unanimité de cette assemblée, de tous les citoyens en France. Il a tous les avantages du système de défense que nous voulons pour notre pays; il le coordonne avec la large et patriotique défense de tout le territoire; il ne fait pas d'exception en

France, il considère le territoire comme partout également national. L'amendement de M. le général Schneider n'a aucun de ces périls, aucun de ces inconvénients, aucun de ces ombrages qui nous font repousser la loi.

UNE VOIX. Il s'agit des forts.

M. DE LAMARTINE. Quand je traiterai la question des forts, je répondrai à votre interruption.

Quant à moi, je le déclare avec franchise, je suis incapable de suivre l'habile général, ancien ministre de la guerre, dans les détails stratégiques qu'il a apportés hier à cette tribune pour justifier son amendement; mais du moins je puis le comprendre dans son sens principal, et c'est à ce titre que je le défends.

Il a pour moi cet avantage immense qu'il exclut l'enceinte continue. C'est l'interdiction à la loi de constituer Paris place forte, Paris ville de guerre. Eh bien! Paris place forte, Paris ville de guerre, Paris investi par une enceinte de vingt-cinq lieues de tour, entourée de bastions, munie de canons, avec la garnison nécessaire, c'est précisément là ce que nous combattons et ce que nous n'avons cessé de combattre jusqu'ici.

On a apporté, et je m'adresse ici à l'illustre rapporteur de votre commission, on a apporté avant-hier à cette tribune des autorités nouvelles en faveur de ce système. Qu'il me soit permis, en très-peu de mots, de rétablir encore des autorités, sans cesse démolies, sans cesse reproduites ici.

L'honorable M. Thiers vous a dit que l'avis presque unanime de tous les grands généraux, comme de tous les grands hommes spéciaux qui avaient écrit sur la guerre, était que l'on pouvait et que l'on devait fortifier la capitale d'un grand empire.

Je prie la Chambre de me permettre de lui lire une demi-page de l'un des hommes cités par l'honorable rapporteur avant-hier, et qu'apparemment il n'avait pas lu jusque-là lui-même. C'est de M. de Chambray.

M. LE RAPPORTEUR. Je prie M. de Lamartine de se rap-

peler exactement ce que j'ai dit, et de ne pas me faire dire ce que je n'ai pas dit.

Je n'ai pas dit que tous les écrivains militaires avaient conseillé de fortifier la capitale, mais que tous les écrivains militaires, M. de Chambray y compris, avaient conseillé de fortifier, non-seulement la ceinture de la frontière, mais des points à l'intérieur, une seconde et une troisième ligne. J'ai dit que le général de Chambray et même, non pas d'une manière très-positive, mais d'une manière douteuse au moins, le général Jomini, avaient conseillé une capitale militaire, qui ne fût point Paris. C'est pour cela que j'ai discuté ce point, si l'on pouvait faire d'Orléans une capitale militaire, et j'ai démontré d'une manière à satisfaire, je crois, tous les esprits sensés (*bruit*), qu'une capitale militaire était une chimère. (*Oui! oui! Interruption prolongée.*)

M. DE LAMARTINE. Messieurs, si l'honorable rapporteur de votre commission s'était borné, il y a deux jours, dans son résumé, à soutenir que tous les grands capitaines, tous les hommes spéciaux avaient demandé l'établissement de points fortifiés dans le territoire, et spécialement la fortification de trois grandes lignes, il aurait dit une chose qui était écrite d'avance sur nos frontières, car nous avons trois lignes de fortifications.

Il n'était donc pas question de ces trois lignes; mais il était question de point central.

L'honorable M. Thiers s'armait de deux autorités, de celle de Cormontaigne, qui a commenté Vauban, et de celle du général de Chambray.

Ces deux autorités donnent un désaveu complet à l'opinion de votre honorable rapporteur. Je les ai toutes les deux ici, et si, la Chambre le désire, je les lui lirai. (*Oui! oui! Lisez!*)

Voici l'opinion de Cormontaigne, homme compétent, homme classique dans la question, homme qui a employé une partie de sa vie à commenter Vauban :

« Mais c'est surtout dans le cas où la France éprouverait

de grands revers qu'il pourrait devenir désastreux que Paris fût fortifié. Qu'arriverait-il en effet dans de telles conjonctures, c'est-à-dire si la France avait perdu une grande bataille sur la frontière du Nord, à sept ou huit journées de Paris, et que Paris fût fortifié? Les débris de l'armée battue se retireraient sur Paris pour s'y renfermer et y soutenir un siège, et cela avec toutes les circonstances défavorables que nous avons précédemment énumérées. Mais le plus grand désastre que puisse éprouver une puissance, à moins que de perdre entièrement son armée, est précisément que cette armée soit bloquée dans une place forte, après avoir essuyé de grands revers. »

Je n'en dirai pas davantage, Messieurs, pour justifier les deux autorités que j'ai citées. Je reviens à celle qui a été contestée davantage, à celle qui a été le plus interprétée hier, à celle de Napoléon.

L'honorable rapporteur vous a dit encore que dans le *Mémorial de Sainte-Hélène*, comme dans les grands mémoires militaires transmis par la pensée de Napoléon aux généraux compagnons de son exil, il avait constamment recommandé la défense et les fortifications de la capitale.

Hier au soir, Messieurs, et voyez combien de choses diverses on peut trouver dans le même monument, j'ai relu le *Mémorial de Sainte-Hélène*, et j'y ai trouvé, volume VI, page 27, ces propres paroles :

« On a dit que j'avais conseillé de fortifier Paris : je n'ai jamais eu la pensée de fortifier Paris, et si on me l'avait proposé, je l'aurais refusé. » (*Rires bruyants.*)

Voilà, Messieurs, ce qu'on trouve dans les mémoires de Napoléon ; il y a des autorités pour tout le monde.

Je répondrai à l'honorable rapporteur que je n'attacherai pas plus d'importance qu'elles ne méritent à ces misérables luttres de citations ; qu'il y en a pour lui, qu'il y en a pour nous, qu'il y en a pour tout le monde. Mais puisqu'on les a employées comme des arguments péremptoires, propres à agir par la magie du grand homme sur l'opinion de la

Chambre et du pays, qu'il me soit permis de rétablir celles qui sont en faveur de mon opinion. Je ne citerai plus qu'une seule autorité, et je rentrerai dans la logique de la discussion. Cette autorité, elle est grande, elle est immense; car elle s'applique précisément à l'ordre de discussion qui préoccupe nos esprits en ce moment. J'en donnerai les garanties les plus authentiques, bien qu'elle ne soit pas imprimée; mais elle existe dans des mémoires manuscrits, elle est attestée par des généraux vivants qui me l'ont transmise et qui m'ont engagé à la faire valoir devant la Chambre.

Au mois de mai 1806, Napoléon, accompagné de son chef d'état-major, le maréchal Berthier, de trois généraux et d'un seul domestique, monta à cheval et alla faire une reconnaissance générale, comme l'a faite, il y a peu de temps, le maréchal Soult, une reconnaissance militaire des environs de Paris.

Cette opération terminée, il s'arrêta sur les hauteurs de Chaillot, en face des Invalides, où repose aujourd'hui sa cendre; il descendit de cheval, et, s'adressant aux généraux qui l'entouraient, il leur dit: « Voici ma situation dominante, culminante. J'ai Paris en face: mes troupes sont séparées de la capitale par un immense espace vide; ma droite est à l'École militaire, ma gauche au faubourg du Roule; je rappelle mon artillerie de Vincennes, je la mets à Meudon; j'ai mes réserves à Saint-Cloud et dans la campagne libre qui est derrière moi. Que Paris s'insurge, que le pouvoir ait à soutenir une de ces grandes luttes dans lesquelles les gouvernements périssent quelquefois, Paris est à l'instant contenu, Paris est à l'instant abattu. » Mais, lui dit-on, vous ne pensez ici qu'à l'insurrection de la capitale; mais contre l'étranger? Voici ses propres paroles: « Fortifier Paris contre l'étranger, je n'y pense seulement pas. On ne fortifie pas une capitale d'un million d'hommes pour deux raisons: la première, c'est qu'il n'existe aucun moyen de la faire vivre; la seconde, c'est que, comme en cas de siège, toutes les classes aisées, les classes riches abandonnent une capi-

tales menacées de désastres semblables, il n'y reste que la partie souffrante et la partie remuante de la population. Un siège, dans des conditions pareilles, voici son expression, c'est une sédition en permanence. (*Sensation prolongée.*)

Voilà, Messieurs, la dernière autorité que je voulais vous citer.

M. ODILON BARROT. C'est pour cela qu'en 1814 Paris ne s'est pas défendu. (*Mouvement.*)

M. DE LAMARTINE. J'en ai fini avec l'autorité de Vauban; j'en ai fini avec l'autorité de Napoléon lui-même. Cependant, permettez-moi de vous en citer encore une.

On a beaucoup parlé de Carnot, et son honorable fils est venu justifier ici sa pensée tout entière; il est venu vous apporter les véritables bases de cette défense énergique du territoire qui vomissait quatorze armées sur vos frontières, mais qui, certes, ne songeait pas à enfermer la nationalité, l'énergie du patriotisme français dans des murailles.

Laissez-moi citer encore l'autorité d'un homme qui n'a pas moins bien compris que Napoléon et Carnot les véritables lois de la défense d'un grand peuple comme le peuple français, Bernadotte. A l'époque la plus désastreuse du Directoire, à l'époque où les Vendéens étaient à Angers, où une expédition était prête à partir de Portsmouth sous le commandement du duc d'York, à l'époque où les désastres d'Italie appelaient l'attention et excitaient l'anxiété de la France tout entière, Sieyès, directeur à cette époque, qui, lui aussi, avait été un politique spéculatif, un pamphlétaire illustre, fit appeler le général Bernadotte, alors ministre de la guerre, et lui dit: Il faut fortifier Paris, il faut le fortifier en toute hâte. Que lui répondit Bernadotte? Si vous voulez faire une folie semblable, cherchez un autre homme qu'un général français. Fortifier Paris, mais j'aurais cent fois plus peur du million d'hommes que j'aurais derrière moi dans les murailles que des 200 000 hommes que j'aurais devant moi... (*Bruyantes exclamations.*)

UN MEMBRE. Tant pis pour Bernadotte, s'il l'a dit.

M. DE LAMARTINE. Il lui dit ces propres paroles : « Je craindrais plus pour mon armée les émotions, les trances populaires d'un million d'hommes qui souffriraient derrière moi dans Paris, que deux cent mille ennemis que j'aurais devant moi, et la première chose que je ferais, ce serait de faire sortir l'armée de Paris. » (*Même mouvement.*) Voilà la dernière autorité que je vous citerai, et elle est compétente.

Maintenant, un mot à M. le rapporteur.

Il vous a parlé des événements de 1814 et de 1815. Selon lui, ce sont des esprits forts qui ont soufflé la lâcheté à d'autres dans ces circonstances, ce sont des esprits forts qui disaient à leur pays : Défendez-vous partout, mais ne concentrez pas votre défense là où l'ennemi, convergeant par tous les rayons vers un centre commun, pourrait aisément l'étouffer.

Eh bien ! qu'il me permette un seul mot. Il y a un terrible problème historique dans les événements de 1814 et de 1815. J'avais été plus prudent que lui l'autre jour à la tribune. J'avais dit : « Ces événements, je les raconte, je ne les justifie pas. » Il faut respecter ces situations terribles dans lesquelles les grands peuples se trouvent quelquefois. Non, je ne juge pas les événements de 1814 et de 1815, car, s'il fallait les juger, peut-être serais-je obligé de condamner mon pays. Et qui suis-je pour condamner de mon plein droit mon pays ? qui suis-je pour accuser un grand peuple comme la France ? Ces esprits forts, savez-vous quels ils furent ? Ce furent tous ces grands patriotes dont les noms sont le plus légitimement restés en possession de votre respect : ce fut l'illustre maréchal Ney, qui plus tard a répandu son sang glorieux pour sa cause ; ce fut le général Lamarque ; ce fut Manuel ; ce fut Lafayette lui-même ; ce furent ces hommes qui allèrent porter la capitulation de Paris, qui imposèrent à l'empereur le devoir d'abandonner sa capitale, et qui s'exposèrent ainsi à l'exil, qu'ils ont courageusement bravé, plutôt que d'exposer la capitale de

leur pays à la destruction que le système que l'on propose lui prépare. Voilà la vérité. (*Mouvement.*)

Parlerai-je, Messieurs, d'un singulier raisonnement apporté hier et renouvelé tout à l'heure à cette tribune ?

L'honorable rapporteur de la commission vous a dit que les forts, détachés du système de l'enceinte continue, sont un système insuffisant ; qu'on peut, avec une artillerie supérieure, bloquer des forts, qu'on peut les brusquer ; voilà, je crois, son expression.

L'enceinte continue, ajoute le rapporteur, si vous en détachez le système des forts, c'est un mauvais système, un système insuffisant encore. On ne peut pas la brusquer, cette enceinte, mais on peut l'étouffer, la circonvenir ; on peut s'y porter en grande masse sur un seul point, ouvrir la brèche et entrer dans la capitale.

Messieurs, ayez la bonté de saisir la puissance de ce raisonnement : d'un côté, voilà des forts qui, par eux-mêmes, sont insuffisants ; d'un autre côté, voilà une enceinte continue qui, par elle-même, est incomplète, et elle expose par là la capitale ; mais réunissez ces deux moyens de défense et vous mettez la capitale du pays à l'abri de toute invasion.

Il a été constaté dans le cours de cette discussion, et dans les écrits élémentaires sur cette question, que des forts détachés, isolés les uns des autres, et pouvant être un à un l'objet d'une attaque immense de la part d'une armée étrangère qui, quoi qu'on en dise, amènerait facilement par toutes vos routes l'artillerie nécessaire, que ces forts pouvaient tomber à un jour donné, et qu'à l'instant où ils tombaient, rien n'empêchait l'ennemi d'arriver à l'enceinte. Il a été démontré aussi que l'enceinte continue était insuffisante pour résister à une attaque en règle de l'artillerie ennemie.

Comment voulez-vous donc que ces deux systèmes, insuffisants par eux-mêmes, se soutiennent l'un par l'autre ? (*Réclamations.*)

M. DUBOIS (de la Loire-Inférieure). Et le temps gagné!

M. DE LAMARTINE. Messieurs, j'ai honte de m'attacher, dans une question si grave, à de si puérils et de si misérables détails.

M. LE RAPPORTEUR. Mais c'est là toute la question!

M. DE LAMARTINE. Ce n'est pas parce que l'enceinte sera plus ou moins forte; ce n'est pas parce qu'un fort tiendra un plus ou moins grand nombre de jours, que nous repoussons le système général des fortifications de Paris. C'est parce qu'il est évident pour nous que ces fortifications, onéreuses, ruineuses pour le pays, seront complètement inefficaces dans le cas funeste que vous prévoyez, et que j'aime à ne jamais prévoir, moi.

S'il arrivait jamais que vos armées, étant détruites derrière vos deux ou trois premières lignes de frontières, que vos armées, battant en retraite sur Paris, dispersées, démoralisées, vinssent y chercher un refuge, et que 4 ou 500 000 hommes s'avancassent par tous les rayons sur Paris, séparassent la capitale des départements, il est malheureusement trop évident pour nous que cette défense, bornée à un nombre de jours prescrits, où Paris seul, séparé de ses membres, aurait à lutter contre les forces réunies d'une coalition, surtout avec l'immense population qu'elle a dans ses murs, avec une population qui rendrait sa défense, ainsi que le disait M. le maréchal Soult, cent fois plus difficile que la défense d'une place de guerre ordinaire; il est évident que Paris ne pourrait suffire à la tâche terrible que vous voulez lui imposer à lui seul.

Messieurs, rendez-vous compte, dans un cas pareil, de ce qui se passerait dans Paris. De deux choses l'une: ou la population des environs de Paris se réfugierait en masse dans la capitale, pour éviter les désastres de l'invasion; ou la population de Paris, la population riche, aisée, comme le disait Napoléon, sortirait de la capitale. Eh bien! de deux choses l'une: si la population des environs de Paris vient en grande masse accroître la population de Paris,

avec quoi nourrirez-vous cette multitude? Si, au contraire, la population émigre, que deviendra cette garde nationale dont vous parlez sans cesse? Quand la classe aisée, laborieuse, aura fui de Paris, où seront vos gardes nationaux? Comment défendrez-vous à la fois vous et vos remparts contre l'étranger, l'ordre public, les fortunes, le seuil, la vie des citoyens contre cette masse turbulente qui aura reflué dans vos murs? Les approvisionnements seuls, je me suis fait faire un tableau de ceux qui seraient nécessaires pour une pareille multitude: cela fait reculer le calcul, cela fait frémir l'imagination.

Les calculs de M. le rapporteur sont aussi insuffisants, aussi puérils (qu'il me permette le mot) sur cette question que sur celle de la défense elle-même.

Quant à la dépense, j'apporterai demain le tableau des calculs qui ont été faits par les officiers les plus compétents sur la matière.

M. LE RAPPORTEUR. Apportez-les donc!

M. DE LAMARTINE. Ils vous prouveront qu'il n'y a aucun moyen de nourrir une pareille multitude. Mais j'admets que vous puissiez la nourrir, j'admets que 12 ou 1 300 000 hommes soient nourris, vêtus, logés aux dépens du trésor public: comment contiendrez-vous le moral de cette population dans des circonstances semblables? Comment, dans une ville entourée d'ennemis, sans communication avec les départements, contiendrez-vous une masse de 2 ou 300 000 prolétaires sans travail? Voilà vos rues sans circulation, vos fleuves sans navigation; voilà le gouvernement sans cesse en butte à des assauts toujours renaissants... (*Murmures.*) Ayez le courage d'entendre les tristes vérités que je suis obligé de vous dire, puisque vous les provoquez. (*Vive agitation.*)

Comment contiendrez-vous le moral d'une population placée dans des conditions de turbulence et d'émotion pareilles? Quel sera le gouvernement, la force publique qui pourrait y résister?

Comment ! voilà une population composée à moitié de femmes, d'enfants, de vieillards ! Les tableaux de vos hospices, les statistiques de votre armée, démontrent qu'au bout d'un certain nombre de jours, qu'au bout des quarante jours cités dans le rapport, il y aurait 90 000 malades dans vos hospices. Voilà une population qui, pour toute distraction, n'aurait que des rumeurs et des nouvelles sinistres... (*Réclamations. — Violents murmures.*)

Je dis, Messieurs, qu'il n'y a pas une pensée prévoyante, qu'il n'y a pas une imagination vraie qui puisse se porter sur les tableaux d'une situation pareille, sans reculer devant ces éventualités ; je dis que, dans une situation pareille, il serait inévitable que les partis les plus désespérés, que les factions les plus violentes tendraient malheureusement à s'emparer du pays et à le déchirer comme une proie dans leurs luttes. Je dis qu'une population semblable présenterait la plus affreuse réunion de détresse et de fléaux humains qu'il eût été donné à l'esprit d'imaginer. (*Nouveaux murmures.*)

Voilà, Messieurs, ce qui est dans votre projet de loi ; mais puisque la Chambre, émue d'une juste horreur... (*Exclamations négatives*), puisque la Chambre, frappée d'une émotion que je comprends trop bien moi-même... (*Nouvelles exclamations.*)

M. ALLARD. Je proteste contre vos paroles.

M. DUPRAT. Vous ne voulez donc pas laisser parler ?

M. DE LAMARTINE. Puisque la Chambre ne veut pas arrêter sa pensée sur des éventualités trop sinistres que mon devoir était de lui présenter, je laisse à la méditation des hommes sérieux le peu que vous m'avez permis d'en apporter à cette tribune ; leur imagination achèvera trop... (*Parlez ! parlez !*)

M. ARAGO. Dites tout ! nous voulons tout écouter.

M. DE LAMARTINE. Il suffit que je l'aie indiqué à la pensée des hommes prévoyants : je ne veux pas plus que vous m'appesantir sur un pareil sujet, et je termine.

Je termine en m'adressant à cette partie de la Chambre à laquelle j'ai adressé, en commençant, quelques paroles ; à cette gauche qui semble avoir, non pas plus de culte que nous pour la liberté, car nous en avons tous, mais à cette partie honorable de l'assemblée qui semble avoir pour mission spéciale une plus grande vigilance, des ombrages plus grands pour la liberté. (*Réclamations au centre.*) Et je lui dis du fond de ma conscience : Vous nous avez accusés quelquefois d'être trop complaisants, trop mous, trop condescendants envers le pouvoir ; moi-même j'ai été souvent de votre part, à la tribune et dans vos journaux, l'objet d'une semblable inculpation, et, je le reconnais, je l'ai méritée quelquefois. Oui, j'aime le pouvoir ; oui, j'ai une condescendance peut-être exagérée pour cette première nécessité de mon pays, après des jours où toutes les bases du pouvoir ont été si profondément ébranlées. Je m'en accuse si vous voulez. C'est la faute d'un bon citoyen.

Mais enfin, que les dissentiments qui s'élèvent entre nous dans cette question ne nous rendent pas injustes les uns envers les autres. Soyez justes envers moi-même. Souvenez-vous que, dans toutes les questions où la liberté, où la constitution m'ont paru véritablement attaquées, véritablement menacées ; quand il s'est agi de la liberté de la presse, de celle de la tribune, de celle des électeurs, dans toutes les causes vraiment populaires, vraiment libérales, je suis venu à vous, je me suis hâté d'apporter mon vote avec le vôtre pour les défendre et les protéger. (*A gauche : C'est vrai ! c'est vrai !*)

Eh bien ! voici, selon moi, une des plus graves... que dis-je ! la plus grande des questions constitutionnelles qui se soient jamais posées dans cette enceinte depuis les jours de la révolution de Juillet.

Il s'agit de savoir si toutes ces velléités, tantôt monarchiques, tantôt anarchiques, qui, depuis quelque temps, circulent dans le pays, et qui nous parlent avec complaisance de la puissance militaire, de la dictature, comme de

l'unique remède au mal qui nous travaille ; il s'agit de savoir si vous leur donnerez droit d'attenter à nos institutions ; il s'agit de savoir si vous permettrez qu'on élève dans votre pays, comme je le disais tout à l'heure, un monument plus hostile à la constitution qu'à l'étranger, un monument qui ferait délibérer vos chambres, vos pouvoirs publics, dans les jours les plus terribles. Car, dans des jours comme ceux-ci, il n'y a rien à craindre ; mais, dans des jours terribles que vous pouvez prévoir et que vous prévoyez sans doute, puisque vous demandez de semblables armes, il s'agit de savoir si vous ferez délibérer, agir les pouvoirs publics sous les deux mille canons qu'on vous propose d'installer (*Très-bien! très-bien!*), ou si vous exposerez la tribune à se taire devant eux !

Eh bien ! aujourd'hui que, frappé des périls que ce projet nous fait courir, je viens vous offrir ma parole et mon vote ; aujourd'hui que je viens vous trouver sur votre terrain et vous supplier d'accepter mon concours avec le vôtre pour la liberté compromise, je ne vous trouverais plus sur ce terrain !... (*Vive sensation sur tous les bancs.*) Non, cela n'est pas possible ! Non, vous ne ferez pas dire au pays qui se confiait à vous, à cette opposition inébranlable sur laquelle il comptait dans ses inquiétudes ; non, vous ne lui laisserez pas dire que vous lui manquez dans le plus grand de ses périls, et qu'il n'y a plus d'opposition en France devant une mesure qui, si elle passe, supprimera un jour majorité et opposition, discussion et liberté même ! (*Mouvement universel.*)

Je dirai, d'un autre côté, au parti conservateur, à ce parti auquel j'appartiens par mes sentiments ; je dirai aux ministres eux-mêmes, auxquels j'ai donné, et auxquels, malgré un dissentiment passager, je serais heureux de continuer l'adhésion la plus complète ; je leur dirai : « On vous adresse depuis quelques jours, et de toutes parts, mais surtout de ce côté de l'assemblée, les adjurations les plus pathétiques. On vous conjure d'oublier toutes les distances

qui vous séparent, toutes les rancunes du passé, tous les ressentiments parlementaires, et de venir confondre vos votes en un seul vote patriotique pour la défense du territoire et du pays. »

Messieurs, si des adjurations semblables sortaient de la bouche d'un de ces hommes de l'opposition que je vous signalais tout à l'heure ; si, abjurant des préjugés qu'ils ont peut-être envers la majorité ; si, sacrifiant des ressentiments, ils venaient vous dire à cette tribune : « Nous vous apportons notre voix, et nous vous conjurons d'y unir la vôtre, pour élever ce grand monument, ce monument que des préjugés patriotiques les plus légitimes jugent indispensable à notre pays, » il y aurait là une grande puissance ; Messieurs, il y aurait là une émotion, une grande conviction qui, si elle n'entraînait pas la vôtre, ne pourrait pas, du moins, ne pas entraîner notre estime et nos cœurs. Mais est-ce de la part de pareils hommes que ces adjurations à la concorde et à un vote commun vous arrivent ? Non, et ne l'oubliez pas, quelle que soit, et j'aime à le reconnaître, la réalité du patriotisme qui anime tout le monde dans cette assemblée, et qui a été l'inspiration de cette pensée que je trouve malheureuse, mais que je ne cesse pas d'estimer pour cela, quelle que soit cette pensée, ces hommes sont-ils complètement désintéressés, quand ils vous demandent de venir ratifier et sanctionner cette loi dans l'urne ? (*Vive émotion.*)

Non, ils ne le sont pas ; ils ne sont pas aussi désintéressés qu'ils voudraient l'être eux-mêmes, car leurs paroles seraient plus puissantes sur vos consciences. Non, ils ne sont pas désintéressés, car cette loi qu'ils vous demandent, c'est leur jugement ; car cette loi qu'ils vous proposent de voter, c'est le bill d'indemnité pour leurs actes. Que dis-je ! c'est le bill de patriotisme et de gloire qu'ils viennent demander à la Chambre de leur décerner. (*Sensations diverses.*)

Eh bien ! prenez-y garde (*Mouvement*) ; réfléchissez pro-

fondément avant d'accorder ce grand bill d'indemnité qu'on vous demande pour une pensée qui ne fut pas d'abord la pensée de la majorité, qui ne fut pas conçue dans son sein, qui ne fut pas apportée, commencée par elle. Réfléchissez profondément, donnez du temps à cette pensée, donnez de la lumière et de l'air à votre conscience avant de vous prononcer. Craignez un piège sous ce patriotisme suspect.

Songez, et c'est par là que je finis, songez que ce projet, que moi je trouve périlleux, que ce projet, que moi je trouve funeste à la conservation même, à l'agrandissement de notre nationalité; songez que ce projet vous fut présenté par des adversaires politiques; songez que ce projet est défendu au dehors par vos plus implacables et par vos plus mortels ennemis. (*Mouvement.*)

Adoptez l'amendement que nous vous apportons pour atténuer les dangers de la loi. Ou, si des motifs que je respecte vous empêchent même d'en adopter une partie quelconque, apportez, dans le doute, le plus de boules noires possible à un projet conçu sous les auspices de la précipitation et de l'agitation, à un projet qui renferme les dangers les plus sérieux pour un peuple libre : les possibilités du despotisme et les espérances des factions. (*Très-bien ! très-bien !*)

FIN DU TOME PREMIER

TABLE DES MATIÈRES

	Pages.
INTRODUCTION.....	v
PRÉFACE.....	1
I. Sur la politique rationnelle.....	21
II. Sur l'instruction publique (8 mai 1834).....	64
III. Sur la loi de la presse (21 août 1835).....	75
IV. Sur l'abolition de la peine de mort (premier discours prononcé le 18 avril 1836).....	92
V. Sur l'abolition de la peine de mort (réponse à M. Parès le 18 mars 1838).....	108
VI. Sur l'enseignement (24 mars 1837).....	118
VII. Sur la conversion des rentes (17 avril 1838).....	121
VIII. Sur les enfants trouvés (30 avril 1838).....	153
IX. Sur les chemins de fer (9 mai 1838).....	173
X. Sur la discussion de l'adresse (10 janvier 1839).....	195
XI. Discours prononcé au banquet municipal de Mâcon (18 mars 1839).....	213
XII. Interpellations ministérielles (23 avril 1839).....	221
XIII. Réplique à M. Guizot (même séance).....	233
XIV. Sur les affaires d'Orient (1 ^{er} juillet 1839).....	236
XV. Sur les affaires d'Orient, réplique à M. Odilon Barrot (1 ^{er} juillet 1839).....	251
XVI. Sur l'abolition de l'esclavage (10 février 1840).....	258
XVII. Sur les fonds secrets (24 mars 1840).....	266
XVIII. Réplique à M. Piscatory (25 mars 1840).....	284
XIX. Sur la translation des restes mortels de Napoléon (26 mai 1840).....	288
XX. Sur les fortifications de Paris (21 janvier 1841).....	298
XXI. Sur les fortifications de Paris (28 janvier 1841).....	325

